



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 12
votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

DES 212400915-20260224-03_2026-DE
Reçu le 25/02/2026

N° 03/2026

L'an deux mille vingt six
Le 24 février

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 20 février 2026

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Frédéric VARGUES, Maxime De FREITAS, Philippe BOISSON, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Anaïs SARDAN a donné procuration à Eric CHERON,
Daniel MAURIE

OBJET : Création d'emploi

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de la liste des agents promouvables à l'avancement de promotion interne pour l'année 2026, **Madame la Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet, à compter du **01/04/2026**.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- conduite des chantiers
- encadrement des équipes
- contrôle l'entretien et le bon fonctionnement des équipements
- entretien des équipements et bâtiments publics
- participer à la préparation de manifestations ou évènements divers
- entretien des espaces verts sur le territoire de la commune.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/04/2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (Catégorie C)	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre emploi Adjoint administratif :</u>				
- Adjoint administratif principal de 2° Cl.	35 h	1	1	SECRETAIRE MAIRIE
- Adjoint administratif	35 h	1	1	ACCUEIL
<u>Cadre emploi Technicien</u>				
- Technicien Territorial	35 h	1	1	1 ESPACES VERTS
<u>Cadre emploi Agent de maîtrise</u>				
- Agent de maîtrise Principal	35 h	1	0	1 ESPACES VERTS
- Agent de maîtrise	35 h	1	0	1 CUISINE
- Agent de maîtrise	35h	1	1	1 ESPACES VERTS
<u>Cadre emploi Adjoint technique</u>				
- Adjoint technique principal 1° Cl	35 h	2	2	1 ECOLE 1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique principal 1° Cl	33 h 30	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique principal 2° Cl	35 h	1	1	1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique	28 h 30	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique	35 h	1	0	1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique	29 h	1	1	1 ECOLE (Dispo)
Cadre emploi A.T.S. Ec. Mat. Ppal 1° Cl	31 h 30	1	1	1 ECOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Madame la Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/04/2026,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

A CENAC ET SAINT JULIEN, le 25 février 2026
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

